

Rappel du cadre de cette réunion

À la suite de **la concertation publique** menée entre le 21 septembre et le 4 novembre 2020, et du bilan du Département de Loire-Atlantique, intégrant les recommandations des garants, il a été décidé de **poursuivre les études et la démarche de concertation** sur la route entre Nantes et Pornic (RD 751).

Le déroulement de la concertation préalable, la synthèse des avis recueillis et les décisions concernant chaque tronçon sont retranscrites dans deux documents intitulés « bilan de la concertation » et « **synthèse du bilan de la concertation** ».

Depuis ?

Différentes **réunions thématiques** sont organisées par la direction infrastructures, **en présence des garants de la CNDP**, en vue :

- d'Approfondir les enjeux et enrichir les différents scénarii d'aménagement retenus suite à la concertation préalable,
- d'Améliorer et diversifier l'information environnementale notamment concernant le bilan carbone du projet et ses variantes.

Ces temps d'échanges réunissent, sur invitation, des personnes qui partagent des problématiques communes tels que riverain-ne-s bordant la route, exploitant-e-s agricoles, représentant-e-s des collectivités locales, de la Chambre d'agriculture, collectifs locaux, associations locales et environnementales.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux participant-e-s et sur [la plateforme de participation](#).

Et maintenant ?

Une deuxième phase de concertation publique est organisée du 28 mars au 8 mai 2022 afin de recueillir les points de vue sur **les différentes options étayées** pour les sections Port-Saint-Père – Le Pont Béranger et déviation de Chaumes-en-Retz grâce aux études et travail réalisé lors des réunions thématiques.

Objet de la réunion

RD 751 – Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz – Information des riverains et usagers du carrefour de « Taillecou »

Date

4 mars 2022

Lieu

Salle Ellipse – Chaumes-en-Retz

Participants

- 24 riverains et exploitants agricoles du secteur de « Taillecou »
- Élus de Chaumes-Retz :
Jacky Drouet, Maire – Jacques Malhomme, adjoint
- Chambre d'agriculture :
1 agent
- Commission nationale de débat public (garants) :
Claude Renou – Serge Quentin

- Département de Loire-Atlantique :
3 agents de la Direction infrastructures – Sous-direction études
1 agent de la Délégation du Pays de Retz – Service aménagement

Contenu des échanges

Présentation par le Département du projet de doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz et notamment du traitement de l'extrémité à « Taillecou ».

Pour faire suite à la réunion du 3 juin 2021, le Département a procédé à des comptages routiers (dernière semaine de juin 2021) sur la RD 751 et les voies communales de « Taillecou » nord et sud. Le trafic enregistré sur la RD 751 est cohérent avec le trafic moyen annuel de cette voie. Le trafic enregistré semble donc représentatif de l'utilisation habituelle du carrefour. On enregistre environ 500 véhicules/jour empruntant la voie sud. Très peu de trafic enregistré sur la voie nord, les riverains au nord de Taillecou préférant utiliser le carrefour situé au Port car mieux aménagé.

A noter que le carrefour Sud de « Taillecou » est proposé par les GPS pour se rendre de l'est de Chaumes-en-Retz aux Moutiers-en-Retz par la RD 67

La mise à 2x2 voies de la déviation de Chaumes-en-Retz impliquerait une zone de rabattement sur le secteur de « Taillecou » et donc la fermeture de ce carrefour.

Le Département a rappelé le but de la concertation continue et son déroulé (concertation préalable, bilan des garants et du Département de Loire-Atlantique qui mène à la concertation publique prochaine, du 28 mars au 8 mai 2022).

Le Département a présenté les différentes options envisagées à ce jour pour garantir la continuité des flux enregistrés lors des comptages après la fermeture du carrefour.

OPTION 1 :

Création d'une voie de faible gabarit parallèle au sud de la RD 751, s'appuyant sur les chemins de remembrements et haies existantes afin de ne pas découper de parcelles agricoles. Cette voie permettrait de relier la RD 66 à la zone du Butai.

OPTION 2 :

Raccordement de la RD 67 à l'échangeur de la RD 5 par la zone du Butai et mise en impasse de l'actuelle RD 67. Cette jonction limiterait la circulation dans le Bourg, en direction des Moutiers-en-Retz, après la fermeture du carrefour de « Taillecou ».

OPTION 3 :

Fermeture du carrefour de « Taillecou » mais maintien d'un tourne-à-droite dans le sens Pornic – « Taillecou » sud. Cette hypothèse est dangereuse du fait de la cohabitation d'usagers accélérant pour emprunter la RD 751 mise en 2x2 voies sitôt le carrefour passé et d'usagers décélérant pour emprunter cette sortie. Cette solution permettrait néanmoins le maintien de l'accès à la CUMA en venant de Pornic.

Toutes ces options s'accompagneraient de déconstruction des voies devenues inutiles afin de respecter les engagements du Département sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le Département rappelle la possibilité à chacun de contribuer pendant la concertation publique et qu'aujourd'hui, le Département n'a pas d'idée arrêtée sur l'option à privilégier. La concertation a pour but de co-construire le projet et peut-être d'aboutir à d'autres solutions.

La parole est donnée aux usagers présents afin de recueillir leurs premières réactions.

- Les options proposées ne répondent pas à l'ensemble des problèmes que génèrerait la fermeture du carrefour, un exploitant propose un plan qui réglerait, selon lui, en même temps l'accès au futur collège.
- Il est d'ores et déjà constaté un trafic important sur la voie communale rejoignant l'arrière de la zone du Butai.
- La fermeture de la RD 67 reporterait un flux supplémentaire sur la zone du Butai qui est déjà saturée. Le passage de tonnes à lisier n'est pas souhaité aux abords du centre commercial. La circulation agricole est dense au mois de juin (15 jours), les croisements d'ensemble agricoles seraient compliqués dans la zone du Butai.
- La création d'une voie parallèle au sud imposerait un « grand détour », la traversée de la RD 751 au Port est très difficile et reporterait également du trafic sur la zone du Butai.
- Comment traverser, comme aujourd'hui, le carrefour de « Taillecou » à pied si la voie est doublée ?
- Le tracé de la voie parallèle proposé dans l'option 1 n'est pas satisfaisant : il faudrait redresser le tracé, quitte à couper des parcelles.
- L'échange de baux agricoles pour éviter les traversées nord-sud peut être envisageable.
- La pertinence du doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz comme présenté (incluant les deux échangeurs) est mise en question. Une proposition de ne créer qu'un créneau de dépassement permettant la création d'un carrefour giratoire à « Taillecou » et un accès au futur collège est évoquée.

La Chambre d'agriculture propose d'engager une réflexion sur un périmètre plus large avec la profession agricole et étudier le fonctionnement des exploitations et leurs éventuelles adaptations pour limiter les circulations.

La mairie de Chaumes-en-Retz conclut qu'aucune des options présentées n'est concluante et indique que la commune n'acceptera aucun projet ayant pour conséquence un report de circulation dans le bourg de Chaumes-en-Retz (VL, PL, agri ou scolaire).

La mairie de Chaumes-en-Retz s'interroge également sur la pertinence de doubler la déviation de Chaumes-en-Retz.